

1. CONTEXTE

La qualité des espaces publics répond à un réel besoin d'amélioration du cadre de vie pour la population. L'espace public doit être le reflet de l'identité rurale que l'on soit sur une place de village, dans un espace-rue*, à un carrefour, en entrée de village ou encore aux abords d'une attraction touristique.



2. ENJEU PAYSAGER

L'enjeu est important : il est essentiel de repenser chaque lieu selon ses caractéristiques propres afin de les révéler en fonction de l'environnement paysager des lieux. La mise en valeur de tous les éléments constituant un espace public dans un contexte rural fort et la recherche d'aménagements de qualité participeront à l'amélioration sensible du cadre de vie et à une appropriation des lieux par le public.

3. PRINCIPES

L'aménagement des espaces publics suppose une réflexion d'ensemble. Cette réflexion doit être menée dans les moments qui précèdent le projet.

Pour le pouvoir public : Il est essentiel de réfléchir aux besoins et d'exprimer des exigences pour les aménagements.

Pour le concepteur : il est essentiel de s'inscrire dans une démarche d'intégration (composantes paysagères, bâti local, activités publiques, déplacements, usages, ...) et de participation (association des habitants).

Pour la population : il est essentiel de s'approprier le projet dans une démarche de participation active au débat.



4. RECOMMANDATIONS

Une série d'étapes à suivre semble utile pour tout type d'espace public à aménager, à savoir :

- Une lecture de l'espace : description détaillée des caractéristiques architecturales et urbanistiques, des fonctions et des usages du site.
- Une analyse des éléments observés : mise en évidence des éléments pouvant définir le lieu (organisation, rôle social, liens avec d'autres espaces, ...).
- La définition d'un programme : précision des objectifs poursuivis et des intentions d'aménagement.
- Des propositions : réalisation d'esquisses d'aménagement et d'affectation qui s'appuient sur les analyses et observations.
- Un choix d'aménagement : les options d'aménagement sont discutées et l'option retenue doit elle-même intégrer une série de variantes.
- Le développement du projet : le caractère d'unité sera renforcé.
- Une évaluation : comparaison des objectifs poursuivis et des objectifs réellement atteints (étape à long terme).

5. OUTILS ET REFERENCES

- « *L'aménagement des espaces publics* », Les manuels du MET n°8, MRW, CCBW, 2005.
- N. MARTIN, « *Aménager une place* », Habitat et participation asbl, MRW, DGATLP, 1993.
- J-M. GILLON, « *Les places publiques* », MRW, DGATLP, 2002

*Voir glossaire

